



17,7 milliards d'euros de dépenses de santé en Rhône-Alpes en 2013 : *une part stable des dépenses de santé nationales*

JEUDI 19 MARS 2015

L'Agence régionale de santé Rhône-Alpes vient de publier l'état financier des dépenses de santé 2013.

Cet état donne une vision synthétique de l'évolution des dépenses régionales de santé au regard des exercices précédents et par rapport à la situation nationale.

Les dépenses de santé 2013 en Rhône-Alpes : une part stable des dépenses nationales

En 2013, les dépenses de santé de la région Rhône-Alpes se sont élevées à **17,7 milliards d'euros**, ce qui représente **9,35% des dépenses nationales** et place la région au 2nd rang en matière de dépenses de santé.

Avec 6,3 millions d'habitants, Rhône-Alpes représente **9,7% de la population française**, soit également la 2nde région française en termes de démographie.

Pourtant, le montant des dépenses de santé par habitant s'élève à **2 813€ en Rhône-Alpes** contre 2 930€ au niveau national et place ainsi la région au **9^e rang national** pour les dépenses de santé par habitant.

Entre 2012 et 2013, le montant des dépenses de santé a augmenté légèrement plus vite dans la région (+2,6%) qu'au niveau national (+2,4%).

→ En savoir plus

Les dépenses prévisionnelles de santé sont inscrites dans un plan annuel national, le plan ONDAM (Objectif national des dépenses d'assurance maladie), dans un objectif de régulation des dépenses.

Le plan triennal d'évolution des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) a pour objectif une progression moyenne de 2% par an de 2015 à 2017.

C'est un ralentissement par rapport au taux observé entre 2012 et 2013, mais les dépenses d'assurance maladie augmenteront encore entre 2 et 3 fois plus vite que l'économie globale de notre pays.

Plusieurs sources de financement dont une enveloppe dédiée à la politique régionale : le Fonds d'intervention régional (FIR)

Parmi les catégories de financeurs des dépenses de santé, l'**Assurance maladie** est la principale, puisqu'elle **couvre 87,7% des dépenses régionales**, soit 15,5 milliards d'euros.

En complément, la **Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)**, prend en **charge 9,4% des dépenses**, soit 1,7 milliards d'euros.

Depuis 2012, **une enveloppe est dédiée à la mise en œuvre de la politique régionale de santé, il s'agit du Fonds d'intervention régional (FIR)**.

Son montant a presque triplé depuis 2012, il a atteint **277 millions d'euros** en 2013 et représente 1,6% du financement des dépenses de santé de la région.

Ce fonds permet à l'agence de soutenir les actions prioritaires de la politique de santé régionale.

Les actions prises en charge par le Fonds d'intervention régional

En 2013, les actions prioritaires pour la Région et financées par le FIR ont été principalement :

- la **modernisation, l'adaptation et la restructuration de l'offre de soins** (amélioration de l'offre hospitalière) à hauteur de 87,9 millions d'euros,
- la **permanence des soins** pour un montant de 82,7 millions d'euros,
- ainsi que **l'amélioration de la qualité et de la coordination des soins**, à hauteur de 67 millions d'euros.

Un volet important consacré à la prévention a été financé grâce à cette enveloppe, à hauteur de **37,9 millions d'euros**.

Ces actions de prévention menées en 2013 ont porté notamment sur la prévention en santé publique (prévention des maladies, promotion de la santé, éducation à la santé, sécurité sanitaire) à hauteur de 24,4 millions d'euros ainsi que la prévention et la prise en charge des handicaps et de la perte d'autonomie pour un montant de 13,5 millions d'euros.

Les trois principaux postes de dépenses de santé

Le plan ONDAM prévoit la répartition des dépenses de santé selon trois grandes catégories : les soins de ville, les soins en établissements de santé et les établissements et services médico-sociaux.

Les deux premiers postes (soins de ville et soins en établissements de santé) représentent à eux deux, 81,9% des dépenses régionales, soit un montant de 14,3 milliards d'euros.

Le poste des soins de ville comprend les médicaments, les honoraires privés, les indemnités journalières, la biologie médicale, le transport des malades, etc. **Le montant des dépenses 2013 en Rhône-Alpes pour les soins de ville s'est élevé à 7,5 milliards d'euros**. La part de ces dépenses dans le total des dépenses de santé est proche de celle observée au plan national et une légère augmentation de ces dépenses a été observée par rapport à 2012.

Les dépenses des établissements de santé se sont élevées à 7 milliards d'euros en Rhône-Alpes en 2013. La part du montant de ce poste est moins importante en Rhône-Alpes qu'au niveau national mais la région a connu une forte augmentation entre 2012 et 2013, dû à la dynamique d'activité des établissements, notamment de statut privé.

Le versement aux établissements médico-sociaux a atteint 1,85 milliards d'euros en 2013 en Rhône-Alpes. Un montant en hausse par rapport à 2012, malgré un taux de progression inférieur au taux national. En revanche, la part des dépenses consacrée au champ médico-social est plus élevée en Rhône-Alpes.



En savoir plus

Consultez le document
en ligne
en cliquant sur l'image



CONTACT PRESSE

Amélie RUBIO
04 27 86 57 72

amelie.rubio@ars.sante.fr

PRESSE - 04 27 86 55 55